



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Novembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, ~~M GAUTHIER~~, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, ~~M HUBERT~~ -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), M GAUTHIER (donne pouvoir à Mme FRANCAIS), M GAUTIER (donne pouvoir à Mme LEVOYE), M HUBERT (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :

6 Novembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

N° 2023 – 51 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 18 Septembre 2023



Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 18 Septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤Adopte le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale 18 Septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits	
Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Novembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, Mme LEVOYE, ~~M DUPIUY~~, M COYEAUD, ~~M GAUTHIER~~, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, ~~M HUBERT~~ -

Absents excusés :

M DUPIUY (donne pouvoir à M COYEAUD), M GAUTHIER (donne pouvoir à Mme FRANCAIS), M GAUTIER (donne pouvoir à Mme LEVOYE), M HUBERT (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
6 Novembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

N° 2023 -- 52 Objet : Décision modificative n°1 -- Budget Foyer Logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2023/14 en date du 3 Avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 du Foyer Logement,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Adopte** la décision modificative n°1 au budget FOYER LOGEMENT, telle que figurant dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement		BP 2023	DM n°1
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	+ 400.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 000.00 €	+ 400.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	138 488.05 €	- 400.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	138 088.05 €	- 400.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
---	---



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Novembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, ~~M GAUTHIER~~, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, ~~M HUBERT~~ -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), M GAUTHIER (donne pouvoir à Mme FRANCAIS), M GAUTIER (donne pouvoir à Mme LEVOYE), M HUBERT (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
6 Novembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

N° 2023 – 54 Objet : Décision modificative n°1 – Budget CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n° 2023/22 en date du 3 Avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

➤ **Adopte** la décision modificative n°1 au budget CCAS, telle que figurant dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			
	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	DM n°1
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	+ 750.00 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	+ 750.00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	133 100.00 € €	- 750.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	11 450.00 €	- 750.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA SUZE SUR SARTHE**

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Novembre à 18 H 00
La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, Mme LEVOYE, ~~M DUPUY~~, M COYEAUD, ~~M GAUTHIER~~, ~~M GAUTIER~~, M DUBOIS, Mme JOUANNEAU, ~~M HUBERT~~ -

Absents excusés :

M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), M GAUTHIER (donne pouvoir à Mme FRANCAIS), M GAUTIER (donne pouvoir à Mme LEVOYE), M HUBERT (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) -

Absents :

-

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
6 Novembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

N° 2023 – 55 Objet : Loyer maisons Allée du Chêne - Année 2024

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale informe les Membres de la Commission Administrative qu'il est nécessaire d'augmenter les loyers des maisons situées Allée du Chêne et propose d'appliquer une augmentation sur la base de la réglementation en vigueur, à savoir l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2023.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité

DECIDE

de fixer à compter du 1er Janvier 2024, les loyers mensuels à 196.39 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits Pour extrait certifié conforme,	
La Secrétaire de séance, Annick GUILLAUMET	Le Président du CCAS, Emmanuel D'AILLIERES
	